



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
18/04/2014

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01114P0052

1. Intitulé du projet

Projet de Pôle fiduciaire de la Banque de France à La Courneuve (93)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Banque de France - Institution d'émission

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Monsieur MORAU Marc

RCS / SIRET

5 7 2 1 0 4 8 9 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

4160

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Travaux de constructions d'environ 18 000m ² surface de plancher (SP) et travaux de restructuration sur environ 6 200m ² SP, réalisés en une seule phase sur une emprise foncière de 40 000m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération du Pôle Fiduciaire de la Région Ile-de-France comprend des constructions neuves et la restructuration de bâtis existants sur une emprise foncière d'environ 40 000m².

Ces différents éléments constituent deux entités de projet :

1/ Le nouveau Centre Fiduciaire établi sur une emprise d'environ 31 400m², sera construit en neuf au centre d'une enceinte sécurisée. Ce bâtiment fiduciaire d'environ 17 300m² (SP), sera desservi par la rue Raspail, depuis un poste de contrôle de 400m² (SP).

2/ Le Pôle tertiaire de l'opération, sis sur une emprise d'environ 8 500m², comprend la restructuration des deux bâtiments tertiaires existants, pour environ 6 200m² (SP). Ce Pôle tertiaire est accessible depuis une voirie existante, qui sera rendue publique par l'aménageur.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du projet de modernisation du réseau fiduciaire, la Banque de France développe l'implantation d'un Nouveau Centre Fiduciaire en Ile-de-France qui a pour objectif l'amélioration des conditions de travail et la réduction de l'impact environnemental du patrimoine de la Banque.

Le projet vise à remplacer le centre situé au centre de Paris, par la construction d'un nouveau centre fiduciaire faisant appel aux dernières technologies de pointe.

L'activité de ce centre assurera l'ensemble des missions d'entretien de la monnaie fiduciaire en s'appuyant sur les meilleurs standards logistique et industriel, au sein d'un site bénéficiant d'un très haut niveau de sécurité et permettant d'apporter aux salariés de la Banque de France de meilleures conditions de travail.

Les enjeux et ambitions du projet pour la Banque de France sont développés dans la note complémentaire au CERFA.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le site acheté en 2012 par la Banque de France pour l'implantation du Pôle fiduciaire de la Région Ile de France est un site industriel historique de la Ville de la Courneuve, occupé depuis 1867 par la Société Babcock & Wilcox.

Le site est actuellement occupé de hangars désaffectés voués à la déconstruction et de deux bâtiments tertiaires, objets de la future réhabilitation. Les travaux de réalisation du Pôle fiduciaire de la Région Île de France sont envisagés au stade des études de maîtrise d'œuvre d'esquisse, sur une période de 26 mois pour une ouverture fin 2017.

Préalablement à la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation, il est nécessaire de traiter la friche industrielle (estimés à 8 mois):

- curage-désamiantage de l'ensemble des ouvrages,
- déconstruction sélective des hangars,
- dépollution des sols et préparation du terrain dans la perspective de la construction.

La réalisation des travaux sera réalisée selon deux typologies :

- des travaux de construction neuves sur la partie du Nouveau Centre Fiduciaire,
- des travaux de restructuration sur le Pôle Tertiaire.

La Banque a établi une démarche HQE dans le but de maîtriser les impacts du bâtiment sur l'environnement, de créer un environnement confortable et sain pour les utilisateurs et de préserver les ressources naturelles en optimisant leur usage avec une conception durable et respectueuse de l'environnement et un modèle de savoir-faire de la Banque. Cette démarche est étudiée selon plusieurs cibles : écoconstruction, écoconception, confort et santé...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le Pôle fiduciaire de la Région Île-de-France accueillera :

1/ Le Nouveau Centre Fiduciaire construit en neuf au centre d'une enceinte sécurisée, sur une emprise d'environ 31 400m². Cet ensemble comprendra deux bâtiments neufs :

- Un bâtiment principal d'environ 17 300m² (SP), dédié aux activités fiduciaires (ateliers de tri, stockage des valeurs et espaces tertiaires associés...);
- Un bâtiment "screening", d'environ 400m² (SP), constituant le point d'entrée principal des véhicules autorisés à pénétrer dans l'enceinte sécurisée.
- Des espaces de manoeuvre, de circulation et des espaces paysagers (espaces extérieurs non bâtis du Nouveau Centre Fiduciaire, protégés de l'enceinte sécurisée).

2/ Le Pôle tertiaire de l'opération, sis sur une emprise d'environ 8 500m², comprend :

- La restructuration des deux bâtiments tertiaires existants, pour environ 6 200m² SP (dont 300m² d'extension), le bâtiment Babcock de 1923 et le bâtiment de 1987, en vue d'y implanter des services de la Banque de France (soit environ 230 postes de travail) et les espaces de vie nécessaires aux 380 personnes travaillant sur l'ensemble du site (restauration, espaces de réunion, locaux sociaux...).
- L'aménagement de stationnement paysagé pour les véhicules particuliers du personnel et des visiteurs (pas de stationnement enterré). L'offre de stationnement comprend ainsi 100 places pour le personnel et les visiteurs, et également une dizaine de places pour les 2 roues. Banque de France a malgré tout étudié la possibilité d'augmenter le nombre de places disponibles, par le biais de parkings souterrains notamment. Mais au final, Banque de France a opté pour un nombre de places restreint afin d'inciter l'usage des transports en commun du fait de la proximité du RER B.

En phase d'exploitation, le Pôle fiduciaire de la Région Ile-de-France accueillera :

- 310 personnes qui viendront travailler sur le site à l'ouverture, et 400 personnes à terme ;
- environ 65 camions par jour à l'ouverture, et environ 75 camions par jour dans sa phase d'exploitation à terme.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au stade de la programmation immobilière, les procédures identifiées sont les suivantes:

- Une déclaration de projet si le projet était soumis à étude d'impact,
- Pas d'expropriations au titre d'une déclaration d'utilité publique car il n'y a pas d'acquisitions foncières prévues,
- Le projet ne rentre pas dans les critères de désignation des "Etudes de sûreté et de sécurité publique" (E.S.S.P.),
- ICPE et police de l'eau (demandes d'autorisation d'exploiter le site) : régime de la déclaration
- Permis de démolir et Permis de construire
- Archéologie préventive : une saisine anticipée a été réalisée en juillet 2013. La DRAC d'Ile de France s'est prononcé sur le fait que le projet n'était pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique, compte tenu du bâti présent sur le site et de la pollution des sols. Un diagnostic ne sera pas prescrit.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas relative à la nécessité d'établir une étude d'impact au titre de l'article R122-2 du Code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Au stade programme : <ul style="list-style-type: none">- emprise foncière- emprise sécurisée- réhabilitation de deux bâtiments existants- construction neuve (bâtiment fiduciaire + contrôle d'accès)- espaces paysagers<ul style="list-style-type: none">- dont toitures végétalisées- places de stationnement pour véhicules particuliers (parking privé)- hauteur de bâtiment	environ 40 000m ² , environ 32 000m ² , environ 6 200m ² SP, environ 17 700m ² SP, environ 14 045m ² , environ 5 990m ² , environ 100 places, environ 23 mètres.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 23 ' 38.7 " E Lat. 48 ° 55 ' 26.7 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Compléments 4.7.: Le projet comprend à la fois la restructuration de deux bâtiments existants et la construction d'un bâtiment neuf.

Compléments 4.8.: Le projet d'implantation du Pôle fiduciaire de la Banque de France, n'a pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux et pas de lien fonctionnel avec la création de la voie communale au sud du site.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol :

- friche industrielle.
- site composé de bâtiments industriels désaffectés de la fin XIXème siècle, de deux bâtiments tertiaires (fin d'activité au 30/09/2013), de voiries de desserte et de stationnements de surface.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les

règlements applicables à la zone du projet

Le SCOT Plaine Commune a été approuvé le 23/10/2007 et mis en compatibilité avec le projet de Banque de France le 17/12/2013.

Dans le cadre de la mise en compatibilité du SCOT qui a aboutit à une déclaration de projet, une évaluation environnementale a été réalisée sur le périmètre du projet porté par Banque de France.

Le Plan Local d'Urbanisme de La Courneuve a été approuvé le 07/02/2008 et mis en compatibilité avec le SCOT Plaine Commune le 19/12/2013.

Le SDRIF Ile-de-France approuvé le 28/12/2013.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plaine Commune travaille actuellement à l'établissement de son PPBE. Plaine Commune a également formalisé son partenariat avec Bruitparif par la signature d'une convention le 9 juillet 2008.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Courneuve est concernée par le Plan de prévention des risques Naturels de Seine-Saint-Denis, prescrit au 23/07/2001. Ce PPRN concernerait : - les risques de retrait et gonflement des argiles (aléa faible à moyen), - les risques de mouvements de terrain (poches de dissolution de gypse antéludien). Le Plan de Servitudes de La Courneuve identifie également des risques de remontée de nappe.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sol présente des traces de pollution sur la couche superficielle avec quelques poches à 5m de profondeur. Nature de la pollution : HAP, COHV, Métaux. Les eaux souterraines présentent des traces de pollution liée à une source hors site (en amont de l'écoulement des eaux). Le plan de gestion de la dépollution sera mise en oeuvre dans le cadre du projet.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se situe au sein du périmètre de la zone de répartition des eaux Albien et Néocomien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à 1,1km du Parc Départemental de la Courneuve, classé en site Natura 2000, FR1112013 - "Sites de Seine-Saint-Denis". Ce site fait partie de la Zone de Protection Spéciale dénommée "Sites de la Seine-Saint-Denis".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le raccordement en eau se fera sur le réseau existant. Le projet ne nécessite aucun prélèvement au sein de la nappe.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun système de drainage, ni de modifications des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'excédent concerne les matériaux de déconstruction des bâtiments existants. Ces matériaux feront l'objet d'un tri sélectif et seront évacués selon une filière agréée. Les modalités de valorisation des matériaux ne sont pas connues à ce stade, mais seront évacués.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction des bâtiments nécessite l'apport de matériaux sur le site. L'utilisation et la nature des matériaux seront précisés dans le cadre des études.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit ici d'un site industriel qui a été marginalement recolonisé à la suite de son abandon. Les études ont montré que le site ne présente pas de grande valeur écologique. Il y a néanmoins une espèce protégée qui a été identifiée lors d'une visite mais non revue ensuite (Drave des murailles). L'évaluation écologique réalisée sur le site dans le cadre de l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du SCOT a montré que ces habitats naturels correspondent à des milieux fortement anthropisés peu riches en biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la déclaration de projet du SCOT, les dispositions réglementaires de la Déclaration de projet ne sont pas susceptibles d'avoir des effets directs ou indirectes dommageables sur la préservation des espèces d'intérêt communautaire identifiées au DOCOB du site Natura 2000 des « Sites de Seine-Saint-Denis ».

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car le projet se situe en zone urbaine.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PLU n'indique aucune servitude liée à des risques technologiques sur la parcelle concernée.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Courneuve est concernée par le Plan de prévention des risques Naturels de Seine-Saint-Denis, prescrit au 23/07/2001. Ce PPRN concernerait : - les risques de retrait et gonflement des argiles (aléa faible à moyen), - les risques de mouvements de terrain (poches de dissolution de gypse antéludien). Le Plan de Servitudes de La Courneuve identifie également des risques de remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nombre de camions par jour n'impacte pas le niveau de bruit par rapport au trafic actuel (le lecteur est invité à consulter l'étude acoustique jointe).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'autoroute A86 (infrastructure classée en catégorie 1) et le réseau ferré du REB B est située à proximité immédiate du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra générer quelques impacts dus aux vibrations de certains engins de chantier, mais cela devra rester très ponctuel, aussi bien dans le temps que dans l'espace.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets se feront dans les réseaux d'assainissement existants (réseaux publics).</p> <p>Les eaux seront traitées avant rejet, par exemple séparateurs d'hydrocarbures pour les eaux de ruissellement des voiries et bacs à graisse pour les cuisines.</p> <p>Ces éléments seront précisés par les études ultérieures.</p>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets d'activités en phase exploitation seront évacués par des prestataires spécialisés. Les modalités seront précisées dans le dossier ICPE.</p> <p>Le site actuellement pollué fera l'objet d'une dépollution: les opérations de déconstruction/curage/desamiantage/déplombage interviendront lors de la première phase de travaux.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre de l'opération n'intercepte pas de périmètres de protections de monuments inscrit ou classés.</p> <p>Le bâtiment Babcock est actuellement référencé dans le PLU en tant que patrimoine d'intérêt local de la Ville de La Courneuve.</p> <p>Le projet permet de conserver le bâtiment via une restructuration respectant les prescriptions du PLU.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe dans une zone déjà urbanisée, et déjà dédiée à de l'activité industrielle. Le projet n'impacte ni l'urbanisation ni les usages.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Nous n'avons recensé qu'un programme mixte d'aménagement porté par Plaine Commune (logements, équipements, activités) au sud de la parcelle de la Banque de France. Au moment de la rédaction de ce formulaire, le projet de Plaine Commune est en cours de définition. Aucune programmation n'a été définie et aucune certitude n'est établie quant à la concrétisation de ce projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en un réaménagement d'un site industriel désaffecté et implanté en milieu urbain.

Dans un souci de transparence et de prise en compte de l'environnement, Banque de France a choisi d'aller au-delà de la simple démarche de renseignement de ce formulaire, en faisant notamment réaliser une analyse des enjeux socio-environnementaux du site par un bureau d'études spécialisé.

L'objectif de cette démarche est double :

- identifier très tôt dans le phasage des études, d'éventuels enjeux ou contraintes environnementales qui nécessiteraient des adaptations du projet, ou bien des réponses techniques à intégrer au projet,
- permettre à l'Autorité Environnementale de se prononcer de manière éclairée, en s'appuyant notamment sur un travail d'analyse un peu plus fourni que ce simple formulaire.

L'état initial réalisé par le bureau d'étude (cf. note ci-jointe au formulaire), démontre que le site d'implantation du pôle fiduciaire ne revêt aucun enjeu majeur, ni aucune contrainte environnementale forte. De cet état initial ressortent les enjeux suivants :

- l'altération de la qualité des sols et des eaux souterraines,
- bien que non considéré comme monument historique, la suppression du "patrimoine industriel" du site,
- la dégradation de l'ambiance sonore existante.

De part des fondations limitées à 3m de profondeur, le projet ne contactera pas les nappes souterraines. Par ailleurs, aucun prélèvement d'eau ni aucun système de drainage n'est prévu. La phase travaux intégrera les précautions d'usage quant aux risques de pollution accidentelles susceptibles de polluer les nappes ou les sols (aire de stockage isolée, protection par des bâches étanches, entretien régulier des engins...). Enfin, le site bénéficiera d'une dépollution des sols.

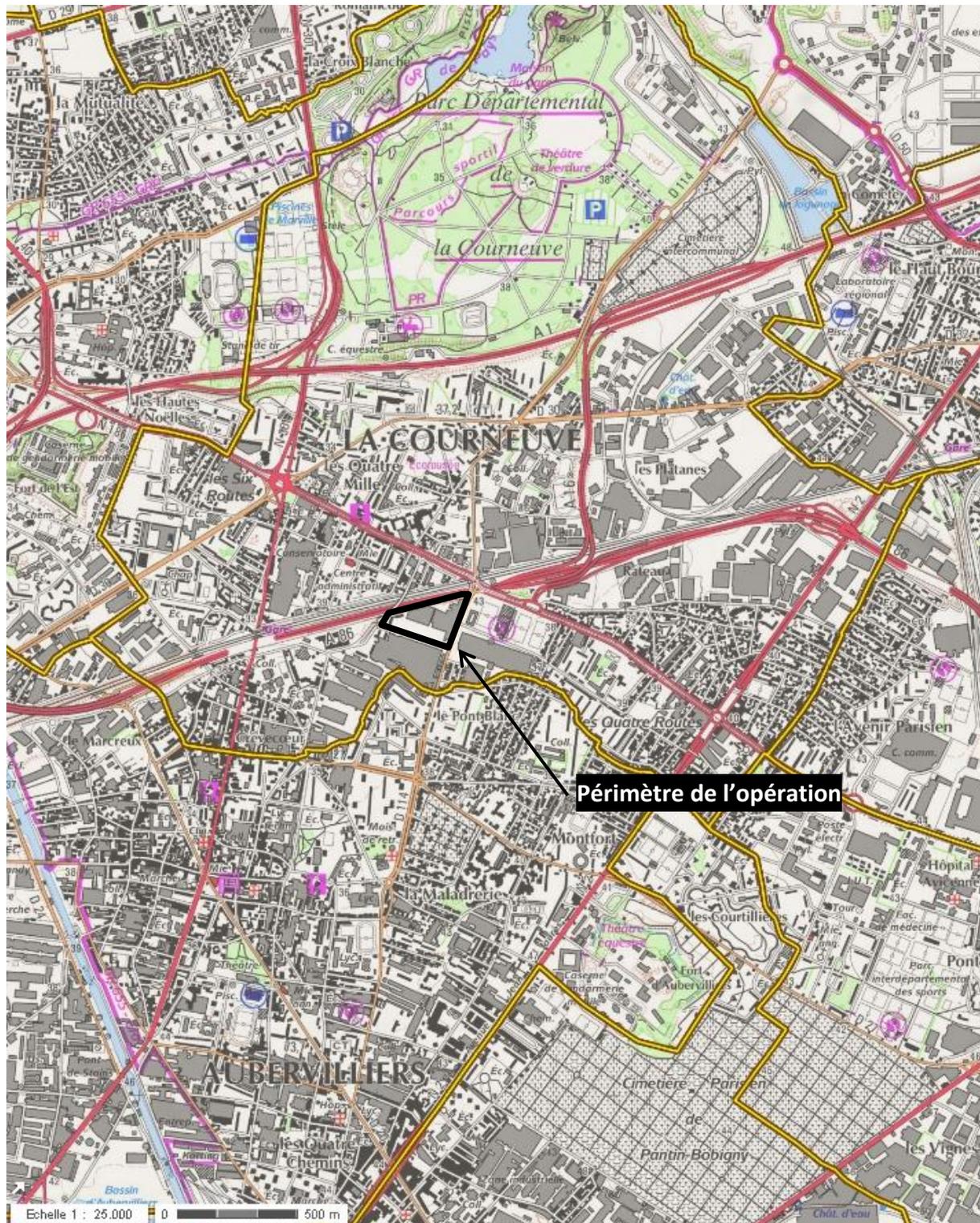
Concernant l'aspect de sauvegarde du patrimoine industriel, le bâtiment Babcock sera préservé.

Pour ce qui est de l'ambiance sonore, déjà très dégradée par la proximité des axes de transports (routiers ou ferroviaires), le projet n'aura aucune incidence puisqu'il n'est pas émetteur de source sonore. A travers le projet, la fonction d'écran acoustique "isolant" certaines zones habitées, sera pérennisée alors qu'elle était vouée à disparaître du fait de la vétusté et du risque d'effondrement des anciens bâtiments industriels.

Le bilan des impacts générés par le projet semble neutre, voir positif pour certaines thématiques telles que la valorisation paysagère ou l'amélioration du cadre de vie dans son ensemble.

Pour ces raisons, la Banque de France estime qu'il n'y a pas lieu d'engager d'étude d'impact pour le projet de Pôle fiduciaire de la Région Ile-de-France.

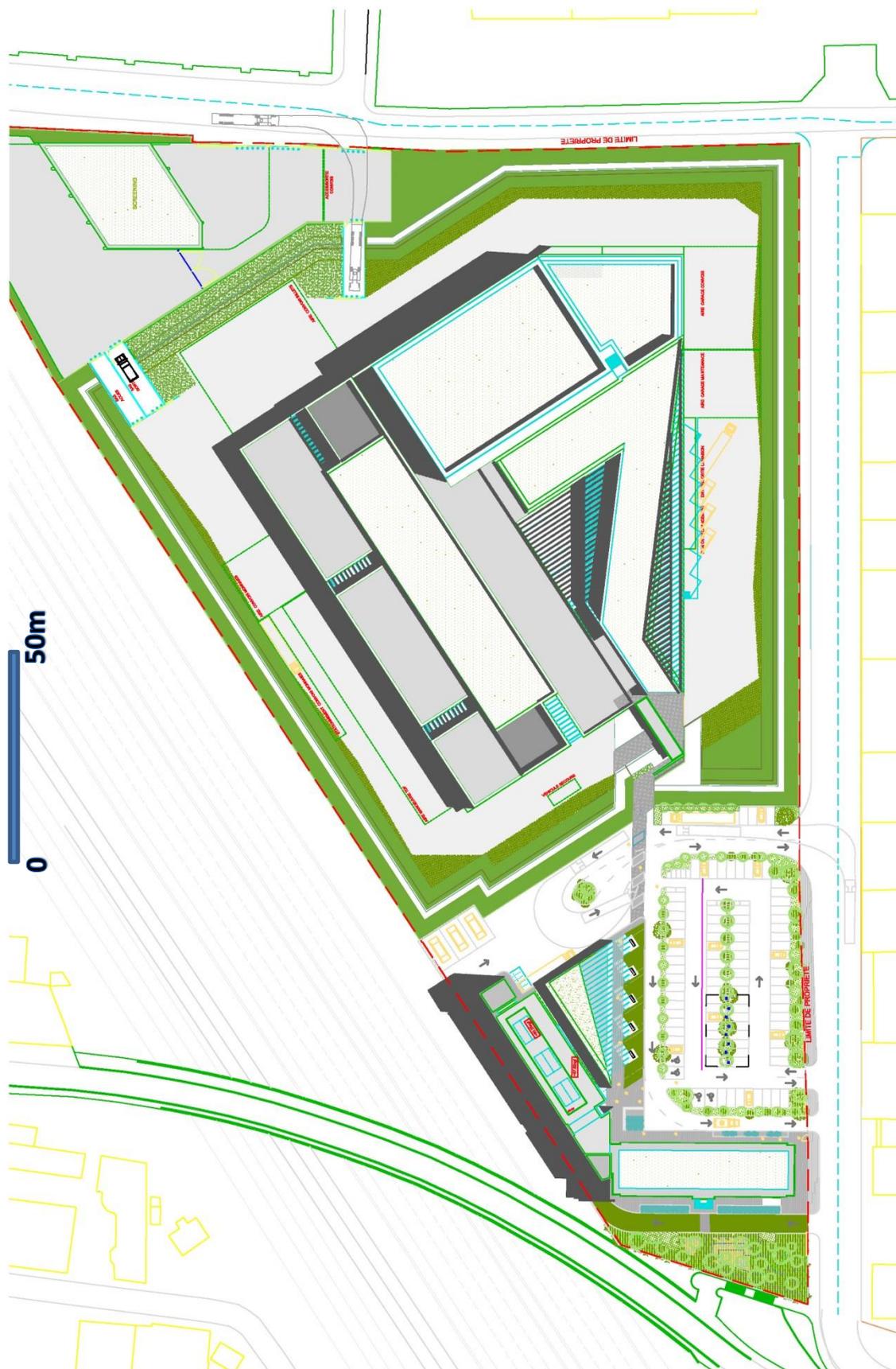
1 - PLANS DE SITUATION AU 1/25 000



2 - PLAN DES ABORDS DU PROJET



3 - PLAN DU PROJET





Photographie 2 : prise le
15 janvier 2014



- Rue Raspail -